

renommées sous Frédéric le Grand. Mais quelques admirables que soient les institutions de la Prusse, il est probable que plusieurs des ressorts qui contribuent le plus puissamment à les rendre efficaces seraient peu propres à agir avec fruit dans notre machine sociale. Aussi dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, devons nous profiter des expériences faites des améliorations européennes par nos voisins des Etats-Unis qui ont déjà tiré des conclusions d'après l'application qu'ils ont faite des institutions des pays de l'ancien continent à leur condition sociale.

L'Union américaine est remplie de Collèges, d'Académies et d'écoles particulières de différens degrés : ce genre d'établissements commun à tous les pays n'est pas celui que le comité a eu en vue. Ce sont les écoles élémentaires qui ont paru demander toute son attention ; parce qu'elles sont un moyen de mettre l'éducation à la portée de tous, les forçant pour ainsi dire à ne pas se priver de ses avantages. Ces écoles sont ordinairement soutenues en partie par le revenu de quelque fonds public et en partie par une contribution volontaire des intéressés dans leurs localités respectives. L'on ne doute plus maintenant qu'il ne soit préférable d'ajouter à l'allocation publique, par une contribution de tous les habitans d'une localité, ce qui peut être nécessaire pour bâtir une maison d'école et payer un maître, que de faire payer seulement les parens qui envoient leurs enfans à l'école, parce que le but que l'on se propose tend à ce que chaque enfant sans exception soit instruit. L'homme riche ne manquera pas d'envoyer constamment ses enfans aux écoles, l'homme peu aisé au contraire, forcé de payer autant que son voisin plus opulent, ne le sera que le moins long-temps qu'il le pourra, les écoles fussent elles à sa portée. Il faut donc des moyens coercitifs pour obliger tous les parens à faire instruire leurs enfans ; mais comme dans nos institutions et sous notre forme de gouvernement, une telle compulsion serait vue d'un œil jaloux, il devient nécessaire d'arriver au même but par le moyen indirect d'une contribution prélevée sur la société entière et proportionnée aux facultés de chacun dans sa localité. La maison d'école érigée, et le salaire du maître assuré, quels sont les parens qui priveront leurs enfans des avantages de l'éducation dont ils auront été forcés de faire les frais d'avance ? Ils auront un droit acquis à participer dans les fruits de leur ouvrage, nul doute qu'ils n'insistent à en profiter.

Le comité a le projet d'obtenir de l'étranger tous les renseignemens possibles sur les différens systèmes d'éducation maintenant suivis, et publiera un rapport du résultat de ses travaux aussitôt qu'il sera en possession d'informations suffisantes pour le mettre en état de mûrir son plan.

Le comité sent toute l'inutilité de ses efforts, sans la coopération du peuple de cette Province. C'est du Clergé surtout que le comité attend le plus puissant secours. Persuadé que l'éducation doit avoir la religion pour base, il désire conserver aux pasteurs spirituels ce degré salutaire d'influence qu'ils ont exercée jusqu'à présent avec tant d'avantage sur l'éducation du peuple. Il apprécie à leur juste valeur les efforts presque uniques du clergé dans la cause de l'instruction. Il sollicite donc ardemment l'expression de ses vues et de ses opinions, comme il désire connaître le sentiment de tous ceux qui ont à cœur la noble cause de l'éducation.

L'instruction des enfans est un devoir étroit et imposant

pour les auteurs de leurs jours. L'enfant est à peine un libre agent. Il est la creature des circonstances, et son éducation domestique et littéraire contribue sans contredit à former la partie la plus saillante de son caractère et de ses habitudes. Si, pour avoir demeuré dans l'ignorance, il a succombé aux dangers multipliés qui l'attendent dans sa carrière c'est sur d'autres que sur lui-même que pèse la terrible responsabilité d'avoir négligé de lui fournir le flambeau qui devait éclairer ses pas dans les voies ténébreuses de la vie.

L'intervention du gouvernement quoique nécessaire pour mettre en opération un système d'éducation, ne saurait néanmoins être efficace, s'il n'est appuyé de l'opinion et des vœux de ceux pour l'utilité desquels il est établi. Dans un grand nombre de cas toute législation a besoin d'être précédée d'une expression de l'opinion publique. L'approbation générale paraît d'une nécessité indispensable au comité, et c'est un préalable sans lequel il ne peut se flatter d'aucun succès.

Il croit donc nécessaire de recommander la formation de comités auxiliaires dans toutes les paroisses et townships, afin d'établir avec eux une correspondance dont le but sera de connaître le vœu public et d'y donner suite, s'il y a lieu.

La présente s'adresse à toutes les personnes influentes dans la province, et elles sont instantment priées de faire parvenir au comité tous renseignemens et toutes suggestions qu'elles pourront juger les plus propres à promouvoir l'intérêt de l'éducation.

Toutes communications adressées à l'un ou l'autre des Secretaires seront reçues avec reconnaissance, et la réception en sera accusée avec promptitude.

T. PELTIER Fils, *Président.*

CHS. MONDELET, } *Secrétaires.*
T. S. BROWN. }

MÉLANGES.

MOÏSE.

On était dans les commencemens de la révolution, de la première, comme on ajoute quelquefois depuis la quasi-révolution de 1830; l'armée républicaine faisait une guerre si franche aux rois, princes et principicules de l'Europe que la plupart n'attendaient pas chez eux la visite du drapeau tricolore. Ainsi fit le landgrave de Hesse-Cassel, qui eut cependant le tems d'emballer tous ses trésors avant de se mettre en route ; mais comme on ne savait pas alors jusqu'où l'on serait forcé de fuir quand on avait le malheur d'être né sur un trône, Son Altesse jugea à propos d'alléger son bagage en passant à Francfort : il alla rendre secrètement visite à un petit banquier juif, appelle Moïse, dont on lui avait vanté la probité, et il le pria de se rendre dépositaire de plusieurs millions de thalers. Le juif fit d'abord quelques difficultés, s'excusant sur sa propre peur du pillage, mais le prince n'exigeant pas de reçu, il accepta enfin le dépôt dangereux, aux risques et périls du depositaire. L'armée républicaine